

**JE SUIS UN ORGANISME D'ÉTAT, UN ORGANISME
CHARITABLE OU PHILANTHROPIQUE
JE VEUX IMPORTER DES MASQUES CHIRURGICAUX ET FFP**

Étape 1

JE N'AI PAS L'HABITUDE D'IMPORTER

Je contacte mon Pôle Action Économique [ici](#)

À QUELLES NORMES DOIVENT RÉPONDRE CES MASQUES ?

Étape 2

Situation 1 :	masques chirurgicaux et FFP	avec marquage CE
Situation 2 :	masques FFP	sans marquage CE avec marquage d'une norme internationale équivalente
Situation 3 :	masques chirurgicaux	sans marquage CE avec marquage d'une norme internationale équivalente
Situation 4 :	masques FFP	sans marquage CE ni norme internationale équivalente
Situation 5 :	masques chirurgicaux	sans marquage CE ni norme internationale équivalente


PJ
 Tableau récapitulatif des situations

DOIS-JE PAYER DES DROITS DE DOUANE ET TAXES ?

Étape 3

JE SUIS UN ORGANISME AGRÉÉ

JE NE SUIS PAS UN ORGANISME AGRÉÉ

J'adresse par courriel au bureau « Transports, fiscalité européenne » à l'adresse suivante dg-fid2@douane.finances.gouv.fr :
 - une demande d'admission en franchises
Je joins :
 - une attestation de prise en charge
 - mon numéro EORI (cf : étape 1)
 - la nature des marchandises importées
 - le bureau de douane de rattachement

J'adresse par courriel au bureau « Transports, fiscalité européenne » à l'adresse suivante dg-fid2@douane.finances.gouv.fr :
 - une demande d'agrément
 - une demande d'admission en franchises
Je joins :
 - une attestation de prise en charge
 - mon numéro EORI (cf : étape 1)
 - la nature des marchandises importées
 - le bureau de douane de rattachement

Pas de droits de douane et taxes (franchise)

Pour bénéficier de la franchise, une **procédure simple et rapide** : je me renseigne et trouve les documents nécessaires [ici](#)

QUE DOIS-JE FAIRE POUR ACCÉLÉRER LE DÉDOUANEMENT DES MASQUES ?

Étape 4

J'anticipe et je sécurise mes opérations : je transmets le plus tôt possible tous les documents à mon prestataire en douane ou à mon bureau de douane.

Une question ? Je contacte mon Pôle Action Économique [ici](#)